

Arrêté ministériel n° 2010-343 du 8 juillet 2010 portant majoration du traitement indiciaire de base de la Fonction Publique

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	8 juillet 2010
Publication	Journal de Monaco du 16 juillet 2010 ^[1 p.3]
Thématique	Fonction publique

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2010/07-08-2010-343@2010.07.01>

Notes

[1]

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu la loi n° 1.096 du 7 août 1986 portant statut des fonctionnaires de la Commune, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2010-61 du 8 février 2010 portant majoration du traitement indiciaire de base de la Fonction Publique ;

Article 1er

Le traitement indiciaire de base afférent à l'indice 100, visé à l'article 29 de la loi n° 975 du 12 juillet 1975 et à l'article 27 de la loi n° 1.096 du 7 août 1986, est porté à la somme annuelle de 6.385,12 euros, à compter du 1er juillet 2010.

Notes

Notes de la rédaction

1. ^[p.1] À compter du 1er janvier 2011 : Voir l'arrêté ministériel n° 2011-48 du 28 janvier 2011. - NDLR.

Liens

1. Journal de Monaco du 16 juillet 2010
^[p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2010/Journal-7973>